



FICHE MÉDICALE Année scolaire 2022 / 2023

Ce document sera conservé au sein de l'établissement mais pourra être transmis aux services d'urgence en cas de besoin pour permettre une prise en charge efficace et rapide de l'élève.

Si vous souhaitez nous transmettre des informations confidentielles, merci de les joindre dans une enveloppe fermée notée «confidentiel» qui sera portée à la connaissance de l'infirmière uniquement.

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance : **Classe :**

- Antécédents médicaux ou chirurgicaux et/ou traitement :
- Allergies :
- Handicap : Si l'élève présente une déficience (auditive, visuelle...), une difficulté d'apprentissage (dyslexie...) ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période, veuillez préciser le type de handicap, le traitement suivi et/ou les aménagements à mettre en place (PAI, aménagement d'examen...) :
- Nom du Médecin traitant :
- Date du dernier rappel vaccin DTpolio (en général entre 11 et 13 ans):
- Date du vaccin Rougeole, Oreillons, Rubéole :

Attention, l'avis favorable du médecin pour le départ en stage est soumis à la mise à jour de certains vaccins.

Les traitements doivent être impérativement remis à l'infirmière avec un duplicata de l'ordonnance. Si votre enfant est atteint d'une maladie chronique nécessitant des soins ou traitements, réguliers ou un protocole d'urgence, dans l'enceinte de l'établissement, veuillez télécharger et remplir avec votre médecin, le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sur notre site internet.

En cas d'urgence, le médecin régulateur du SAMU oriente l'élève accidenté ou malade vers l'hôpital le mieux adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence.

Dans tous les cas, l'élève mineur ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné d'un parent ou d'un représentant légal.

Fait à, Le

Signature des responsables légaux